

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 28 septembre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 28^e jour du mois de septembre 2015, à 19h00 à l'édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny, Madame la conseillère Carmen Guérin et ainsi que Messieurs les conseillers Lionel Fortin, Guillaume Poitras et Yvan Poitras.

Mesdames les conseillères Nancy Harvey et Diane Perron étaient absentes de la séance.

Le directeur-général / secrétaire-trésorier assistait également à la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Octroi de contrat pour la « *Rénovation phase 3 – Édifice Albert-Boulianne, reconstruction après-sinistre* »

DIVERS

4. Période de questions
 - a. Membres du conseil
 - b. Public
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance à 19h00.

Réso # 12709-15

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 12809-15

3. Octroi de contrat pour la « *Rénovation phase 3 – Édifice Albert-Boulianne, reconstruction après-sinistre* »

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été fait conformément aux dispositions de l'article 936 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues avant le 21 septembre à midi.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes tel que précisé lors de l'appel d'offres sur invitation le 21 septembre 2015 à 13h15.

À l'ouverture des soumissions, les prix apparaissent comme suit :

Noms des soumissionnaires	Prix
Construction Éclair	42 500 \$
Construction Bruno Blanchette	34 400 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'octroyer le contrat de la phase 3 de la rénovation de l'édifice municipal Albert-Boulianne, soit la reconstruction après-sinistre à **Construction Bruno Blanchette** pour un montant de **trente-quatre milles quatre cents dollars (34 400,00 \$)**. Cet octroi de contrat est conditionnel à la signature d'un contrat en bonne due et forme.

DIVERS

15. Période de questions

- a. Membre du conseil
 - i. Aucune question.

- b. Public
 - i. Aucune question.

Réso # 12909-15

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 19h30.

Monsieur Donald Kenny
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Moi, Donald Kenny maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.